



Chiffres clés 2009

Dessins et Modèles

Sommaire

- Les sources statistiques
- Les dessins et modèles en vigueur sur le territoire français
- La voie nationale
- La voie communautaire
- La voie internationale
- Annexe

Août 2010

Les sources statistiques

Les dessins et modèles protègent les créations esthétiques et s'appliquent à la forme ou à l'aspect extérieur donné à un produit. Le dessin correspond à un graphisme bidimensionnel alors que le modèle caractérise un objet tridimensionnel.

Sur le territoire français, cette protection peut s'obtenir soit par la voie nationale, soit depuis 2003, par la voie communautaire, soit par une procédure internationale désignant la France ou l'Union européenne (depuis le 1^{er} janvier 2008).

La voie nationale

En France, la procédure d'enregistrement d'un dessin ou modèle est effectuée à l'INPI. Dans les statistiques, il est possible de compter le nombre de dépôts, le nombre de dessins et modèles et le nombre de reproductions. En effet, un dépôt peut contenir un ou plusieurs dessins ou modèles, caractérisés chacun par une ou plusieurs reproductions dans la limite de 100 reproductions par dépôt.

Toutefois, c'est le nombre de dessins et modèles qui est le plus représentatif de la notion de création.

L'ensemble des données de procédures est enregistré dans les bases de données de l'INPI qui, sauf indication contraire, servent de source aux tableaux concernant les dessins et modèles déposés par la voie nationale.

La voie communautaire

Le règlement 6/2002 du Conseil européen rend possible la protection par dessins et modèles sur l'ensemble du territoire communautaire : les premières demandes ont été reçues en janvier 2003, pour effet au 1^{er} avril 2003.

Les dessins et modèles communautaires sont comptabilisés par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

La voie internationale

L'Arrangement de La Haye est un système international qui permet de bénéficier d'une protection dans les Etats signataires en déposant une demande unique, directement auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Toutefois, les demandes par voie internationale peuvent aussi être déposées sur la base d'une demande nationale ou régionale dans un délai de priorité de 6 mois à compter de la date de dépôt de cette première demande.

Dans ses ventilations, l'OMPI ne comptabilise pas le nombre de dessins et modèles déposés mais les enregistrements internationaux. Ces données ne sont pas les plus représentatives de l'effort de création mais sont les seules disponibles.

Les dessins et modèles en vigueur sur le territoire français

On entend par dessins et modèles en vigueur au 31 décembre 2009, sur le territoire français :

- le nombre de dessins et modèles enregistrés par la voie nationale et en cours de validité à cette date;
- le nombre de dessins et modèles communautaires enregistrés et en cours de validité à cette date;
- le nombre de dessins et modèles contenus dans les enregistrements internationaux désignant la France ou désignant l'Union européenne et en cours de validité à cette date.

Si l'on se limite aux seuls dépôts classiques de la voie nationale (sans compter les dépôts simplifiés ou les dépôts qui ont fait l'objet d'une demande d'ajournement), on peut estimer à **400 000** le nombre de dessins et modèles en vigueur au 31 décembre 2009.

En ce qui concerne les dessins et modèles communautaires, environ **451 000** dessins et modèles ont été enregistrés par l'OHMI depuis la mise en place du système (source OHMI SSC007 12/01/2010).

On peut estimer le nombre de dessins et modèles déposés par la voie internationale, désignant la France et en vigueur au 31 décembre 2009 à environ **100 000** (source DMI Jouve - interrogations Plutarque en avril 2009).

La voie nationale

▪ Evolution des dépôts

En France, toutes les œuvres originales de l'esprit sont protégées par le droit d'auteur. Toutefois, la forme d'un objet peut aussi être protégée par le dépôt d'un dessin et modèle. C'est ce que l'on appelle « le cumul de protection », qui rend l'œuvre moins vulnérable, notamment en cas de contentieux et permet de la protéger plus facilement à l'étranger.

La directive 98/71/CE du 13 octobre 1998 harmonise les dispositions nationales des Etats membres de l'Union européenne concernant l'objet, la durée et l'étendue de la protection des dessins et modèles. L'ordonnance d'application du 25 juillet 2001 fixe la durée de protection à 5 ans, renouvelable 4 fois : la durée du droit conféré est donc limitée à un maximum de 25 ans à compter de la date de dépôt de la demande. Après le dépôt, la procédure d'enregistrement est effectuée par l'INPI.

La réforme d'octobre 1994 autorise les dépôts « simplifiés » qui permettent à des déposants appartenant à des industries renouvelant fréquemment l'aspect de leurs créations (notamment les professionnels de la mode) d'effectuer des dépôts avec des contraintes de présentation allégées. Ces dépôts simplifiés comprennent généralement un nombre élevé de dessins et modèles (36 par dépôt en 2009, contre 3,6 pour la procédure normale). Le déposant a ensuite 30 mois pour mettre en conformité son dépôt et choisir les dessins et modèles qu'il souhaite effectivement continuer à protéger. Cette nouvelle procédure a conduit dans un premier temps à une forte hausse du nombre de dessins et modèles déposés. Le taux de déchéance de ces demandes simplifiées est très élevé.

Evolution des dépôts de dessins et modèles français depuis 2005

source MODELIS/OPI 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	Evol. 08/09
Dépôts	6 298	5 989	5 873	5 809	6 398	10,1%
dont procédure normale	4 869	4 553	4 352	4 185	4 668	10,3%
dont procédure simplifiée	1 429	1 436	1 521	1 624	1 730	6,1%
Total des dépôts par des Français	6 065	5 801	5 681	5 599	6 239	11,4%
Dessins et modèles	67 510	71 494	72 832	83 468	80 533	-3,5%
dont procédure normale	17 342	15 806	15 018	14 901	16 944	13,7%
dont procédure simplifiée	50 168	55 688	57 814	68 567	63 589	-7,3%
Total des dessins et modèles par des Français	66 054	70 764	71 332	80 555	78 265	-2,8%

La voie nationale est principalement utilisée par les déposants français : ceux-ci représentent 97% des dessins et modèles déposés en 2009. La mise en place du système communautaire en 2003 avait eu un impact sensible sur le nombre de dessins et modèles déposés par la voie nationale.

Le nombre de dépôts de dessins et modèles français en 2009 par rapport à 2008 baisse de 3,5% et passe de 83 468 à 80 533. Cette baisse dissimule en fait une hausse importante, et ce malgré la crise économique, des dépôts classiques, c'est-à-dire de ceux qui sont publiés et permettent ainsi une action en contrefaçon plus rapide que par les dépôts simplifiés.

▪ **La répartition par classes des dessins et modèles publiés**

Tout dessin et modèle déposé est classé dans les trois à quatre mois qui suivent son dépôt par les examinateurs. Ce classement est établi d'après la Classification internationale des dessins et modèles (Arrangement de Locarno - cf. liste en annexe) qui distingue 32 classes.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de la propriété intellectuelle (5 mars 2004), les dépôts de dessins et modèles sont mono-classes, à l'exception des dépôts simplifiés (décret n°2007-280 du 1er mars 2007). Dans un certain nombre de cas, les déposants devront donc effectuer davantage de dépôts pour le même nombre de dessins et modèles.

Les répartitions ne prennent pas en compte les dépôts simplifiés.

Les principales classes pour les dessins et modèles par voie nationale en 2009

Classe 2 : Articles d'habillement et mercerie	2 870 Modèles
Classe 32 : Symboles graphiques...	2 362 modèles
Classe 6 : Ameublement	2 096 modèles
Classe 25 : Constructions et éléments de construction	1 172 modèles

Répartition par classes des dessins et modèles déposés en 2009 par la voie nationale (hors dépôts simplifiés) - source MODELIS/OPI juin 2010

	Nombre de dessins et modèles	Pourcentage
Classe 1	64	0,4%
Classe 2	2 870	19,1%
Classe 3	435	2,9%
Classe 4	23	0,2%
Classe 5	248	1,6%
Classe 6	2 096	13,9%
Classe 7	466	3,1%
Classe 8	246	1,6%
Classe 9	593	3,9%
Classe 10	141	0,9%
Classe 11	1 039	6,9%
Classe 12	205	1,4%
Classe 13	116	0,8%
Classe 14	244	1,6%
Classe 15	55	0,4%
Classe 16	153	1,0%
Classe 17	14	0,1%
Classe 18	7	0,0%
Classe 19	484	3,2%
Classe 20	196	1,3%
Classe 21	477	3,2%
Classe 22	44	0,3%
Classe 23	390	2,6%
Classe 24	45	0,3%
Classe 25	1 172	7,8%
Classe 26	653	4,3%
Classe 27	37	0,2%
Classe 28	76	0,5%
Classe 29	12	0,1%
Classe 30	59	0,4%
Classe 31	10	0,1%
Classe 32	2 362	15,7%

▪ Les principaux déposants de dessins et modèles nationaux

La liste qui figure à la page suivante prend en compte les dessins et modèles publiés par la voie nationale, hors dépôts simplifiés.

Principaux déposants de dessins et modèles par la voie nationale, publiés en 2009 (hors dépôts simplifiés) - source MODELIS/OPI juin 2010

Rang 2009	Nom du déposant	Nationalité	Nombre de dessins et
1	CREATIONS NELSON	FRANCE	605
2	COLINE DIFFUSION	FRANCE	225
3	THE KOOPLES PRODUCTION	FRANCE	177
4	VALCO	FRANCE	170
5	MY DESIGN PARIS	FRANCE	145
6	AGATHA DIFFUSION	FRANCE	111
6	MADURA	FRANCE	105
8	GROUPE LCX	FRANCE	101
9	GAS BIJOUX	FRANCE	88
9	YVES CALIN	FRANCE	82
11	IMHOTEP CREATION	FRANCE	81
12	WALDMANN	FRANCE	77
12	GOBEL	FRANCE	71
14	VERGNAUD	FRANCE	69
14	EPICE	FRANCE	66
16	NADS	FRANCE	66
17	SOCIETE MHNA ID	FRANCE	65
18	THE SKULLHEAD	BELGIQUE	64
19	PARROCHIA	FRANCE	61
20	BLANC D IVOIRE	FRANCE	60
20	HENRY	FRANCE	58
22	LA FRANCAISE DES JEUX	FRANCE	55
23	VOLMA	FRANCE	54
24	KNECHT	SUISSE	49
24	SARA H PARIS ELISA	FRANCE	48
26	VALMONT	FRANCE	47
27	CONCEPT URBAIN	FRANCE	46
27	AGC 35	FRANCE	45
27	BLACHERE ILLUMINATION	FRANCE	45
27	CHADIER	FRANCE	45
31	MEUBLES GIRARDEAU	FRANCE	45
31	BC BERTRAND	FRANCE	44
33	FAYEMENDY CONCEPT	FRANCE	44
33	WILMOTTE	FRANCE	44
35	PORSCHE	ALLEMAGNE	43
35	MARQUIS	FRANCE	42
37	UDIFE LE CHOIX FUNERAIRE	FRANCE	42
37	ET SI CREATIONS LE MAGUER	FRANCE	41
37	ISMA INTERNATIONAL GROUP	CHINE	41
40	KOOKAI	FRANCE	41
40	LE MAGUER	FRANCE	41
42	AVELY	FRANCE	40
42	GARNIER	FRANCE	40
44	SOCIETE CENTRALE D ECLAIRAGE	FRANCE	40
44	RESISTUB	FRANCE	39
44	SAMIC PRODUCTION	FRANCE	39
44	DECATHLON	FRANCE	38
48	OLIVEIRAS CARTEIRO AZEVEDO LDA	PORTUGAL	38
48	INSTITUT CASSIOPEE FORMATION	FRANCE	37
48	MERTES	FRANCE	37
48	MICHELIN RECHERCHE ET TECHNIQUE	SUISSE	37
48	SOCIETE DE TECHNOLOGIE MICHELIN	FRANCE	37

La voie communautaire

Le règlement sur les dessins et modèles communautaires a été adopté en décembre 2001. Il crée un titre communautaire unitaire dont la gestion est confiée à l'OHMI. Les premières demandes ont été reçues à partir de janvier 2003 pour effet au 1er avril 2003.

Le règlement contient en outre une disposition originale : répondant à une revendication de l'industrie européenne, et en particulier française, du textile et de la mode, il crée un dessin et modèle communautaire non enregistré qui bénéficie d'une protection de 3 ans. Celui-ci répond aux besoins d'industries dont les créations sont éphémères ou saisonnières, avec un fort taux de renouvellement : dans la pratique, ces industries ont du mal à effectuer un grand nombre de dépôts. Selon le règlement, pour le dessin et modèle non enregistré, c'est la "divulgation" qui crée le droit, et non pas la création comme c'est le cas pour le droit d'auteur. Les dessins et modèles non enregistrés, par définition, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de l'OHMI.

▪ Evolution des dépôts communautaires

L'année 2008 a vu le nombre de dépôts de dessins et modèles communautaires stagner : les 19 232 dépôts représentent plus de 78 000 dessins et modèles.

Avec 6 537 dessins et modèles déposés, la France arrive au 3e rang des principaux pays déposants.

Evolution des dépôts de dessins et modèles communautaires

source OHMI SSC007

	2005	2006	2007	2008	2009	Evol. 08/09
Dépôts	16 817	17 628	19 213	19 232	19 048	-1,0%
Dessins et modèles reçus	63 648	69 270	77 237	77 073	69 518	-9,8%
Dessins et modèles enregistrés et publiés	62 555	69 540	74 424	78 397	71 468	-8,8%

L'année 2009 a vu le nombre de dépôts de dessins et modèles communautaires baisser légèrement de 1% par rapport à 2008, alors que le nombre de dessins et modèles enregistrés et publiés a, lui, plus fortement baissé (-8,8%). En 2009, 19 048 dépôts représentent plus de 71 000 dessins et modèles. Avec 6 235 dessins et modèles déposés, la France arrive au troisième rang des principaux pays déposants.

▪ **Origine des dessins et modèles communautaires**

Répartition des dessins et modèles déposés par origine des déposant
source OHMI SSC007

Origine	2005	2006	2007	2008	2009
Allemagne	14 889	16 736	18 380	20 078	17 623
Italie	10 398	10 584	10 863	10 434	9 900
France	5 076	6 223	6 801	6 537	6 235
Espagne	4 633	4 568	4 601	4 343	3 802
Royaume-Uni	4 569	4 535	5 265	4 335	3 986
Autres UE	10 551	11 501	14 260	14 229	14 482
Total UE	50 116	54 147	60 170	59 956	56 028

Etats-Unis	5 448	6 613	6 173	6 469	4 237
Japon	2 168	2 041	2 192	2 414	1 781
Suisse	1 639	1 766	2 792	2 305	2 129

Total hors UE	13 532	15 132	17 067	17 117	13 421
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL *	63 648	69 270	77 237	77 073	69 449
----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

*L'OHMI met ses totaux à jour en cours d'année mais non les répartitions

▪ **La répartition par classes**

La ventilation par classe prend en compte les trente-deux classes de la classification de Locarno destinée aux dessins et modèles.

Répartition des dessins et modèles communautaires reçus par classes

source OHMI SSC007

Rang 2010	Classes	2005	2006	2007	2008	2009
25	1	467	431	377	409	395
2	2	5 426	6 430	7 631	7 638	8 192
14	3	1 460	1 341	1 891	1 905	1 690
27	4	357	287	266	297	266
21	5	928	1 341	1 273	1 055	858
1	6	7 767	8 943	9 395	9 860	8 771
5	7	3 698	4 466	3 917	4 789	4 462
9	8	3 064	3 098	3 487	3 424	3 228
4	9	4 416	5 083	5 338	4 908	4 630
18	10	1 689	1 947	2 584	1 914	1 289
10	11	2 606	2 557	3 861	3 512	2 972
11	12	2 731	3 129	3 787	3 461	2 812
19	13	1 237	1 343	1 326	1 565	1 265
7	14	3 333	4 473	4 575	5 449	3 806
17	15	1 485	1 824	1 509	1 750	1 409
22	16	948	919	942	819	782
32	17	93	90	94	149	68
30	18	244	247	150	255	154
15	19	1 657	1 830	1 923	2 062	1 631
20	20	1 026	1 071	1 095	987	1 004
13	21	2 671	2 070	2 600	2 638	2 360
28	22	157	130	136	226	212
3	23	4 321	4 301	4 945	5 649	4 943
16	24	1 091	1 253	1 747	1 497	1 585
8	25	2 551	3 250	3 716	3 465	3 254
6	26	3 923	4 344	4 609	4 311	4 148
29	27	225	353	128	163	172
23	28	632	725	920	882	734
31	29	114	121	156	173	104
24	30	246	494	312	361	448
26	31	199	179	282	277	296
12	32				385	2 777
	99	3 018	3 515	4 991	3 056	

La voie internationale

L'Arrangement de La Haye est un système international permettant de bénéficier d'une protection pour des dessins et modèles dans de nombreux pays en déposant une demande unique. Il donne à tout ressortissant de l'une des parties à l'Arrangement la possibilité d'obtenir, par un seul dépôt effectué auprès du Bureau international de l'OMPI, la protection de ses dessins et modèles dans les Etats contractants dans lesquels il demande à être protégé. En outre, il facilite le maintien en vigueur de la protection : il n'y a en effet qu'un seul dépôt à renouveler et qu'une seule procédure à suivre pour faire inscrire un changement, par exemple, de titulaire ou d'adresse.

Le dépôt d'un dessin et modèle pour obtenir une protection sur le territoire français peut donc se faire directement auprès de l'OMPI avec désignation de la France ou avec désignation de l'Union européenne (depuis le 1^{er} janvier 2008). Les demandes par la voie internationale peuvent également être déposées dans un délai de priorité de six mois à compter de la date de dépôt de la première demande le cas échéant.

Les enregistrements internationaux ont, pour chaque partie contractante désignée, les effets d'une demande de protection régulièrement déposée auprès de l'Office de cette partie contractante. Chaque enregistrement peut contenir plusieurs dessins et modèles. L'OMPI publie des statistiques ventilées par origine des dépôts et par pays désignés qui portent sur le nombre d'enregistrements et non pas sur le nombre de dessins et modèles.

La mise en place du système communautaire en 2003 a eu un impact sensible sur les dépôts dans le système de La Haye.

▪ Evolution des enregistrements internationaux

Evolution des enregistrements de dessins et modèles internationaux - source OMPI 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	Evol. 08/09
Nombre de dessins et modèles enregistrés	6 806	5 949	6 579	7 920	8 872	12,0%
Nombre d'enregistrements	1 135	1 143	1 147	1 523	1 681	10,4%
<i>dont par des français</i>	219	223	174	209	215	2,9%
<i>dont enregistrements désignant la France</i>	648	572	493	256	141	-44,9%
<i>dont enregistrements désignant la Communauté européenne</i>				904	1 215	34,4%

Annexe - Liste des classes - Classification de Locarno – neuvième édition

- Classe 01 : Produits alimentaires
- Classe 02 : Articles d'habillement et mercerie
- Classe 03 : Articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes
- Classe 04 : Brosserie
- Classe 05 : Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle
- Classe 06 : Ameublement
- Classe 07 : Articles de ménage non compris dans d'autres classes
- Classe 08 : Outils et quincaillerie
- Classe 09 : Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises
- Classe 10 : Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation
- Classe 11 : Objets d'ornement
- Classe 12 : Moyens de transport ou de levage
- Classe 13 : Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique
- Classe 14 : Appareils d'enregistrement, de télécommunications ou de traitement de l'information
- Classe 15 : Machines non comprises dans d'autres classes
- Classe 16 : Articles de photographie, de cinématographie ou d'optique
- Classe 17 : Instruments de musique
- Classe 18 : Imprimerie et machines de bureau
- Classe 19 : Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement
- Classe 20 : Equipement de vente ou de publicité, signes indicateurs
- Classe 21 : Jeux, jouets, tentes et articles de sport
- Classe 22 : Armes, articles pyrotechniques, articles pour la chasse, la pêche et la destruction d'animaux nuisibles
- Classe 23 : Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides
- Classe 24 : Médecine et laboratoires
- Classe 25 : Constructions et éléments de construction
- Classe 26 : Appareils d'éclairage
- Classe 27 : Tabac et articles pour fumeurs
- Classe 28 : Produits pharmaceutiques ou cosmétiques, articles et équipements de toilette
- Classe 29 : Dispositifs et équipements contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage
- Classe 30 : Articles pour les soins et l'entretien des animaux
- Classe 31 : Machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons, non compris dans d'autres classes
- Classe 32 : Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation
- Classe 99 : Divers